

Pays	Identifiant du projet	Agent Partenaire	Date de démarrage du financement
République de Madagascar	GPE0000885	SCG	11/22/2022
Montant du financement	Période considérée dans ce rapport		Date de dépôt du rapport
220,000 (USD)	de Date 11/18/2023	à Date 12/31/2024	02/28/2025

**Domaine(s) et groupe(s) d'activités couverts par le financement (cochez toutes les cases pertinentes)****Guichet de financement n° 2: Mobiliser des actions et des financements coordonnés pour permettre des changements transformationnels**

- Renforcement de la coordination sectorielle, notamment les groupes locaux des partenaires de l'éducation, les revues sectorielles conjointes et le suivi de l'efficacité du partenariat au niveau national

**ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE****État d'avancement global du projet au cours de la période considérée**

État d'avancement global pour la période considérée 1	Classement précédent
Modérément satisfaisant (MS)	Satisfaisant (S)

**Description détaillée y compris les facteurs qui conduisent à un surclassement/déclassement dans la notation**

Le déclassement de la notation par rapport à 2023 s'explique par la réalisation à 50% des objectifs du financement complémentaire du System Capacity Grant (Financement pour le renforcement de capacités du système ) ou SCG pour la tenue des 2 revues sectorielles annuelles (articles 2 et 12 du Décret n° 2018-1345 portant création, organisation et fonctionnement du comité dénommé Plateforme Nationale pour le Pilotage du Secteur Education ou PNPSE) de l'éducation à Madagascar.

En 2024, la seule Revue sectorielle d'exécution a pu être tenue en fin d'année en raison notamment :

1- Des implications de la conjoncture électorale globale sur le pilotage de la coordination sectorielle, sur les aspects suivants :

\* Une instabilité du lead de la PNPSE (Article 8- décret n° 2018-1345 PNPSE) en raison de turnover successifs au niveau des décisionnaires des 3 ministères en ainsi que des changements de points focaux et lead techniques dans certains départements.

\* Le délai d'obtention des orientations et validations de la part de la présidence de la PNPSE impactant sur le processus et calendrier global de préparation technique de la Revue annuelle; \* Des reports successifs des dates pourtant discutées en PNPSE dès le début de l'année et négociées avec les Secrétaires Généraux des 3 ministères;

\* La difficulté de maîtrise du processus et de la feuille de route de la Revue sectorielle conjointement par la Cellule de coordination sectorielle ou CELCO, les Agences de coordination conjointes (USAID et UNESCO) et l'Agent Partenaire des fonds SCG (UNICEF).

2- Un affaiblissement de la mobilisation des 3 sous-secteurs autour d'une planification sectorielle unique convergente. En effet, à l'échéance du Plan sectoriel de l'éducation ou PSE 2018-2023 qui pour la première fois a fédéré les 3 sous-secteur dans une planification globale, seul le MEN dispose d'une nouvelle planification stratégique stabilisée avec un financement sécurisé à travers le nouveau Programme

## LE NIVEAU GLOBAL D'AVANCEMENT SUR LE FINANCEMENT SGC DU PROJET GPE0000885 est : MODEREMENT SATISFAISANT

Afin d'atteindre le résultat "Tenue régulière des Revues annuelles sectorielles conjointes sur 4 années consécutives (2023 à 2026)", le Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE) de Madagascar dénommée PNPSE-Plateforme Nationale de Pilotage du Secteur Educatif (décret de création 2018-1345 du 11 Octobre 2018) a mobilisé en octobre 2022 le financement SCG (Systems Capacity Grant) du GPE. Ces fonds SGC viennent en complément des ressources déjà mobilisées sur place (de l'UNICEF depuis 2018 et du Fonds Commun de l'Education ou FCE depuis 2022) pour permettre la tenue de ce temps important de dialogues sectoriels inclusifs et participatifs avec la logistique et la connectivité appropriées.

Les objectifs spécifiques de la PNPSE relatifs au présent financement SCG sont de:

1. Sécuriser la tenue des 2 revues sectorielles annuelles, qui sont tributaires depuis 2018 des financements des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs);
2. Ne pas rompre le rythme acquis d'exercice de redevabilité sur le Plan sectoriel de l'éducation, par la disponibilité immédiate de la contribution du GPE, en attendant de disposer de fonds nationaux pérennes;
3. Assurer la régularité des revues sectorielles sur quatre années consécutives, et maintenir la mobilisation dans le dialogue et le pilotage sectoriel des acteurs-parties prenantes de l'éducation (toutes entités confondues : acteurs gouvernementaux, partenaires techniques et financiers, enseignant(e)s, société civile, secteur privé (groupements des entreprises et établissements privés d'enseignement), jeunes et apprenant(e)s, associations de parents d'élèves dont les femmes....

Les deux revues sectorielles annuelles prévues selon l'article 12 du décret 2018-1345 sont :

- i) une revue annuelle de suivi du Plan Sectoriel de l'Education (Revue d'exécution), qui est faite sur la base du rapport d'exécution de l'année précédente du PSE, incluant également la mise à jour des plans d'actions globaux et consolidés des 3 sous-secteurs pour l'année suivante ; et
- ii) une revue thématique, pour échanger sur des questions et résultats d'études jugés prioritaires par la PNPSE.

\*\*\* UNE REVUE SECTORIELLE CONJOINTE A ETE REALISEE en 2024 sur les deux prévues annuellement, en assemblée générale de la PNPSE. Cette Revue sectorielle d'exécution eut lieu les 19 et 20 décembre 2024.

L'Assemblée générale de la PNPSE a réuni 505 acteurs de l'éducation dont 228 femmes; les participants dans les 23 Régions ont été de 385 dont 163 femmes. La diversité de la participation au dialogue sectoriel a contribué encore cette année à la valorisation des différents entités et acteurs rassemblés dans la plateforme nationale PNPSE de pilotage du plan sectoriel: hommes, femmes et jeunes-apprenants ; autorités nationales et locales; partenaires de développement PTF; organisations de la société civile; regroupements et syndicats des enseignants; le secteur privé, aussi bien le secteur productif (entreprises et industries...) que les établissements d'enseignement...

\*\*\* SUR CETTE DEUXIEME ANNEE D'UTILISATION DES FINANCEMENTS SCG du GPE, L'ABSORPTION FINANCIERE CUMULEE de 44.34% EST EN RETARD par rapport au 4 années de période du projet GPE0000885 considérant le BUDGET TOTAL APPROUVE de 220.000\$.

Cependant l'ABSORPTION FINANCIERE CUMULEE est de 88.69% LEGEREMENT EN RETARD par rapport au BUDGET de 110.000\$ PROGRAMMABLE 2023 et 2024 même si la PNPSE n'a pu réaliser sur la période cumulée que 3 revues sectorielles sur les 4 prévues et spécifiquement en 2024 la seule Revue annuelle d'exécution en fin d'année.

La répartition des ressources complémentaires mobilisées par la CELCO pour garantir la tenue des revues annuelles en atelier national avec les 23 Régions en ligne et afin de maintenir le standing logistique des précédentes revues (salles pour le travail collaboratif, connectivité, etc.); se présente comme suit:

- l'atelier national de Revue Sectorielle d'exécution a été réalisé sur le financement prévu du SCG,
- les travaux préparatifs en aout 2024 avec les 23 Régions ont été complétés par l'UNICEF,
- Le Fonds Commun de l'Education (FCE) a également pris en charge les travaux préparatoires, en préalable aux ateliers de Revue en Assemblée Générale PNPSE.

\*\*\* QUELQUES DIFFICULTES DE MISE EN OEUVRE EN 2024 (les raisons de ces problèmes ; mesures d'atténuations jusqu'à présent ; et ce qui resterait à faire par qui et quand pour y remédier).

1- La difficulté principale en 2024 pour la bonne réalisation de la Revue sectorielle a été les effets directs de l'année électorale sur la disponibilité de la présidence de la PNPSE.

L'année 2024 a été marquée par une refondation sur plusieurs mois de la gouvernance sectorielle ainsi que la stabilisation du leadership et de la coordination aussi bien au niveau des 3 ministères que des 2 nouvelles Agences de coordination conjointes (UNESCO et USAID) en fonction depuis octobre 2023.

Le secteur a connu un vide institutionnel sur plusieurs mois (avril à juin voire jusqu'à fin aout 2024) sur l'ensemble de ses 3 sous - secteurs (éducation nationale, enseignement technique et formation professionnelle, enseignement supérieur). Cela a été dû d'une part, à la démission obligatoire des 3 ministres en raison de leurs candidatures aux élections législatives du 29 mai, et d'autre part des successifs remaniements gouvernementaux (4 janvier et 23 août) avec des changements à la tête du Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (METFP) et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESUPRES) ainsi que des changements dans les organigrammes du Ministère de l'éducation nationale (MEN) et du METFP.

2- Des reports successifs de la Revue sectorielle (8-10 mai 2024, 3-4 octobre 2024, 5-6 décembre 2024) malgré une anticipation de la CELCO dans son rôle de secrétariat exécutif de la PNPSE par le partage dès le début d'année des TDR et de la feuille de route. La communication verbale du gouvernement du 3 décembre 2024 a fixé la Revue aux dates des 19 et 20 décembre 2024.

\*\*\* AVANCEMENT VERS: I) LA CONSOLIDATION DE L`INSTITUTIONNALISATION DU PILOTAGE ET COORDINATION SECTORIELS II) UN RENFORCEMENT DE LA PNPSE- EN TANT QUE GROUPE LOCAL DES PARTENAIRES DE L`EDUCATION INCONTOURNABLE DANS LE DIALOGUE SECTORIEL

La réalisation de l'Assemblée générale PNPSE avec les 23 Régions, malgré une conjoncture spécifique, permet d'affirmer que le financement SCG du GPE à la Revue sectorielle annuelle 2024 pour la 2è année est:

- Une contribution significative au maintien de la régularité de suivi sectoriel inclusif de l'éducation à Madagascar ;
- Un appui du GPE, au portage institutionnel au plus haut niveau de la redevabilité du secteur, à travers la Communication verbale du Gouvernement du 3.12.2024 donnant accord pour la revue de suivi du Plan Sectoriel de l'Education (PSE) pour la période de 2018 à 2023 et des perspectives pour le nouveau plan de développement du secteur éducation.
- Un appui au renforcement de l'opérationnalisation des structures nationales de pilotage participatif du secteur éducation, à travers:

1- Un appui au renforcement de l'assise de la PNPSE en tant que cadre officiel de dialogue sectoriel participatif. En effet, la disponibilité des financements conjoints pour la revue de 2024 a permis le maintien de la mobilisation des acteurs-parties prenantes de l'éducation (toutes entités confondues : acteurs gouvernementaux, PTFs, enseignants, société civile, le secteur privé ; jeunes apprenants, femmes...) depuis le niveau central jusque dans les 23 Régions du pays.

2- La pratique de l'alternance de l'Agence de coordination du secteur dont le mandat a été repris en novembre 2023 conjointement par USAID et UNESCO en remplacement de l'UNICEF:

- Un renforcement de la coordination sectorielle par la complémentarité des ressources concomitamment mises à disposition par l'UNICEF et par le FCE, auxquelles viennent s'ajouter la contribution du GPE par les fonds SCG dédiés au renforcement de capacités du système;

## État d'avancement de la mise en œuvre du financement, par guichet

### Période de subventions

Guichet de financement n° 2: Mobiliser des actions et des financements coordonnés pour permettre des changements transformationnels

### Niveau de progrès pour cette période de rapport 2

Modérément satisfaisant (MS)

### Classement précédent

Satisfaisant (S)

### Description détaillée:

1) LES PRINCIPALES ACTIVITES MISES EN PLACE ET LEUR EFFICACITE (ainsi que les raisons d'un éventuel manque d'efficacité)

\*\*\* UNE REVUE SECTORIELLE CONJOINTE D'EXECUTION A ETE REALISEE en 2024.

Cette Revue sectorielle d'exécution en assemblée générale de la PNPSE eut lieu les 19 et 20 décembre 2024 avec 505 acteurs de l'éducation dont 228 femmes; les participants dans les 23 Régions ont été de

385 dont 163 femmes. L'assemblée générale de la PNPSE, en format hybride a réuni en ligne les représentants de l'ensemble des acteurs de l'éducation en atelier à la fois au niveau central à Antananarivo et au niveau des 23 régions.

Les principales activités ont porté sur:

- Le partage des avancées sectorielles et de la performance physique et financière des 3 sous-secteurs MEN, METFP et MESUPRES depuis le démarrage en 2019 de la mise en œuvre du PSE jusqu'en 2023;
- La validation du rapport de suivi de performance du secteur à travers les avancées du PSE 2018- 2023 ainsi que des principales recommandations y afférant avec les priorités du secteur pour les années à venir,
- la proposition du format de l'analyse diagnostic sectorielle et du futur plan de développement du secteur éducation.

Ces éléments sont consignés dans le draft de l'Aide-Mémoire de la revue dont la présentation des grandes lignes a clôturé ladite Revue sectorielle. La finalisation de l'Aide-Mémoire est actuellement en cours pour une prochaine validation finale par la première réunion PNSE de l'année (prévue en mars 2025) avec l'endorsement habituel par sa présidence.

\*\*\* LES PERSPECTIVES DE GENRE ET D'EQUITE ont été traitées en transversal et sur différents aspects de la Revue sectorielle:

- La participation est générée à travers la fiche de présence de l'Assemblée Générale PNPSE et de ses travaux préparatifs.
- Le rapport d'exécution considère les aspects de genre et équité, notamment:
  - i) Dans l'analyse de l'accès à l'éducation et de la rétention scolaire des plus vulnérables par une approche multidimensionnelle de mise en place des politiques qui s'attaquent aux causes profondes de l'abandon scolaire, telles que la pauvreté et le travail des enfants et les mariages précoces.
  - ii) Parmi les défis identifiés pour le secteur figure en priorité la nécessité de garantir un système éducatif plus juste, plus équitable et plus performant à travers notamment la professionnalisation des enseignants à Madagascar.

## (2) LES REALISATIONS ET RESULTATS VISES QUI ONT ETE ATTEINTS SUR LA PERIODE:

L'objectif principal des revues sectorielles a été atteint en 2024 durant cette revue finale du PSE 2018-2023. Le financement SCG a contribué, dans sa 2<sup>e</sup> année, à renforcer le suivi conjoint par les acteurs de la PNPSE de la mise en œuvre des planifications sectorielles à travers des données factuelles relatifs aux indicateurs de résultats et budgétaires.

Par ailleurs l'Assemblée Générale de la PNPSE, encore une fois, a été le cadre du dialogue sectoriel axé sur le suivi de l'alignement aux priorités nationales telles que la loi 2022-018 d'orientation du système éducatif à Madagascar (LOSEM), ainsi que l'exercice de redevabilité sur les activités mises en œuvre.

Une Revue sectorielle d'exécution a pu être réalisée en 2024 par rapport aux deux (02) Revues sectorielles conjointes prévues annuellement.

\* L'année 2024 marque la fin de la période de mise en œuvre du Plan sectoriel PSE 2018-2023. Ce qui justifie la focalisation sur une revue de suivi global des avancées du PSE sur toute la durée de sa mise en œuvre c'est-à-dire depuis son démarrage en 2019 jusqu'en 2023.

\* L'incertitude et reports successifs sur la date de la Revue sectorielle, finalement réalisée dans la dernière semaine de l'année n'ont pas permis de marge de manœuvre pour un deuxième dialogue stratégique d'envergure nationale.

\*\*\* Néanmoins, la réflexion thématique de l'année a été spécifiquement portée sur le MEN tout au long de l'année sur les enjeux de la Transformation de l'Apprentissage Fondamental à Madagascar, bien qu'au détriment de thématique(s) incluant les 2 autres sous-secteurs METFP et MESUPRES. La PNPSE a été consultée régulièrement sur toutes les étapes d'élaboration de la planification opérationnelle 2025 à 2028 du Programme intégré pour la transformation de l'apprentissage (PITAF): depuis la sélection de(s) 3 Agent(s) partenaire(s) 25.05.2024, la validation de la note conceptuelle du Programme PITAF 27.07.2024; Requête de financement du PITAF 28.11.2024...

\*\*\* Une consultation nationale sur le nouveau Programme PITAF a été organisée le 5 septembre 2024, à l'initiative de l'UNICEF avec l'appui de la CELCO, à la suite d'ateliers régionaux de co-création avec les 23 DREN sur les axes qui lui ont été attribuées par le MEN en tant qu'Agent Partenaire.

### (3) DISPOSITIONS PRISES POUR MITIGATION DE RISQUES DE NON-REALISATION EN 2024 DE REVUE ANNUELLE OU DE DIALOGUE SECTORIEL

- Poursuite, à travers l'appui à la CELCO pour son pilotage du processus de Revue sectorielle, du tuiage des deux nouvelles Agences de Coordination (USAID et UNESCO) depuis octobre 2023 par l'UNICEF. L'appui et accompagnement a été en termes d'appuis conseils et plaidoyers communs, ainsi que des mobilisations communes des décideurs des 3 ministères ...
- Veille à l'implication et à la consultation de la PNPSE sur les réflexions thématiques et stratégiques de l'année. Le cadre de dialogue sectoriel a été fortement promu et exploité pour le pilotage des réflexions sur le processus d'élaboration du Programme PITAF pour la transformation de l'apprentissage fondamental. La mobilisation par l'UNICEF était aussi bien à travers les consultations systématiques de la PNPSE, que des travaux du Comité Technique restreint sous le lead de la SG MEN.

### (4) SI LE FINANCEMENT A ATTEINT (OU EST SUR LE POINT D'ATTEINDRE) LES OBJECTIFS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU SYSTEME QUI LUI ONT ETE ASSIGNEES DANS CE DOMAINE.

\*\*\* LE FINANCEMENT SGC en appui à la réalisation de la Revue annuelle A PERMIS d'AVANCER EN 2024 SUR LE RENFORCEMENT DE CAPACITES DU SYSTEME EDUCATION A MADAGASCAR, notamment :

- PAR LA POURSUITE DE LA TENUE DU DIALOGUE SECTORIEL ENTRE LES ACTEURS PARTIES PRENANTES DE L'EDUCATION malgré un agenda annuel assez aléatoire. La diversité de la participation au dialogue sectoriel (505 acteurs de l'éducation dont 228 femmes et 385 dans les 23 Régions dont 163 femmes) a contribué encore cette année à la valorisation des différents entités et acteurs rassemblés dans la plateforme nationale PNPSE de pilotage du plan sectoriel: hommes, femmes et jeunes-apprenants ; autorités nationales et locales; partenaires de développement PTF; organisations de la société civile; regroupements et syndicats des enseignants; le secteur privé, aussi bien le secteur productif (entreprises et industries...) que les établissements d'enseignement...

-LA CONSOLIDATION DE L'ASSISE DE LA PLATEFORME NATIONALE PNPSE DANS SA MISSION DE PILOTAGE PARTICIPATIF DU SECTEUR du préscolaire à l'éducation fondamentale et de l'enseignement technique avec la formation professionnelle jusqu'à l'enseignement supérieur. L'Assemblée Générale PNPSE des 19 et 20 décembre 2024, présidée par les deux Ministres MEN et MESUPRES, conformément à la communication verbale du gouvernement du 3.12.2024 a recadré les périmètres de la revue annuelle sur le suivi du Plan Sectoriel de l'Education (PSE) pour la période de 2018 à 2023 et des perspectives pour le nouveau plan de développement du secteur éducation

-EN PERMETTANT UNE LECTURE COMMUNE DE LA SITUATION EDUCATIVE SUR LA BASE DE DONNEES PROBANTES: une analyse selon les axes Accès-Qualité et Gouvernance du cadre des résultats du PSE par sous-secteur MEN-METFP et MESUPRES, des nouveaux défis du secteur et de décisions relatives à un éventuel nouveau plan sectoriel, à la mise en œuvre de la LOSEM loi 2022-018 d'orientation et à la mise en œuvre du nouveau Programme PITAF 2025-2028.

-UN PROGRES AVERE VERS L'EFFICIENCE DES COUTS (financiers et temporels pour les déplacements) par la maîtrise technique depuis 2021 de la "réalisation des Revues selon une modalité hybride' à la fois en ligne et en présentiel a encore permis d'assurer avec une efficacité de couts, une participation optimale et simultanée à l'échelle nationale, incluant les acteurs éducatifs représentants l'ensemble des 23 régions.

\*\*\* Continuité de CONFORMITE DE LA REVUE D'EXECUTION SECTORIELLE AUX 5 DIMENSIONS DES STANDARDS DU GPE pour les Revues sectorielles

\* Dimension 1: 'Participative et inclusive': Regroupées au sein de la Plateforme Nationale pour le Pilotage du secteur Education PNPSE, l'ensemble des parties prenantes composées des autorités nationales (gouvernement, ministères techniques et parlement), des partenaires techniques et financiers ainsi que de la société civile (ONG nationales et internationales, corps enseignants, parents, apprenants) et du secteur privé (entreprises, et écoles/établissement d'enseignement etc...) constituent la structure de concertation et de dialogue sur les politiques sectorielles sous la conduite du Gouvernement. En complémentarité avec l'Agence de Coordination, la Cellule de Coordination sectorielle ou CELCO assure le secrétariat exécutif de la PNPSE, et par ses attributions fait le suivi de la coordination sectorielle ainsi que la mobilisation des acteurs.

\*Dimension 2 : « Alignée sur un cadre politique commun » : La Revue annuelle effectue le suivi de la mise en oeuvre de la Politique et de la Planification éducatives sur tous les aspects liés au Plan du Secteur de l'Éducation de Madagascar PSE 2018-2023 et à l'application de la nouvelle loi d'orientation LOSEM 2022-018.

\*Dimension 3 : « Fondée sur des données empiriques » : Les rapports d'exécution financiers et techniques sont basés sur des données factuelles tels que les indicateurs et statistiques officiels de chaque sous-secteur ainsi que les rapports financiers qui sont extraits du SIGFP (Système Intégré de Gestion des Finances Publiques) du Ministère de l'Économie et des Finances. A cela s'ajoute les études et rapports spécifiques tels que les Enquêtes par Grappes à Indicateurs Multiples ou Multiple Indicators Cluster Survey (MICS), évaluation PASEC, indicateurs de prestation de service de l'éducation, PETS ou

enquête de suivi des dépenses publiques dans l'éducation etc... la consolidation des rapportages des 3 ministères est effectuée par la CELCO.

Une assurance qualité des productions est assurée par un comité technique de pilotage des Revues (Groupe Technique de Travail GTT mixte)

\*Dimension 4: « Outil de suivi »: Un Aide-Mémoire récapitule les décisions et principales recommandations de chaque revue sectorielle. Le suivi systématique de la mise en oeuvre du précédent Aide-Mémoire est effectué au début de chaque revue par les différentes parties prenantes. Le suivi des Plans de travail annuels sectoriels ainsi que des ajustements validés par rapport au Plan sectoriel global, est l'objet principal des revues annuelles. Le processus de préparation est étalé le long de l'année à travers les réunions bimestrielles de l'assemblée restreinte de la PNPSE ainsi que du comité de pilotage du PSE.

\*Dimension 5 : « Instrument de changement intégré dans un cycle de politiques publiques » : Les acteurs de l'éducation sont tenus à la réalisation de la revue sectorielle annuelle , selon :

- d'une part, des attributions de la PNPSE pour le pilotage du secteur éducation selon article 2- du décret PNPSE n°2018-1345 : i) Appuyer la formulation et la mise en oeuvre du Plan Sectoriel de l'Education ; ii) Diffuser entre ses membres des informations relatives aux progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans le secteur à partir de données concrètes ; iii) - Rendre compte de l'avancée et des résultats sectoriels dans le cadre du Plan Sectoriel de l'Education.

- et d'autre part, de la mise en application du LOSEM ou loi 2022-018 du 30 janvier 2023 portant Orientation du Système Educatif et de l'engagement de Madagascar à transformer l'éducation à travers la 'déclaration pays' au Sommet TES en 2022.

## Enseignements tirés et pratiques innovantes/prometteuses

1. Les réalisations, les avancés et les adaptabilités au contexte décrites auparavant permettent d'affirmer que le financement SGC du GPE à la Revue sectorielle 2024 pour la deuxième année est:

- une contribution significative au maintien de la régularité du suivi sectoriel de l'éducation à Madagascar et capable de résoudre les difficultés , spécifiquement a permis la réalisation de la revue globale du PSE sur sa période de mise en oeuvre de 2019 à 2023.

- Un renforcement de la coordination sectorielle par la complémentarité des ressources concomitamment mises à disposition par l'UNICEF et par le FCE auxquelles viennent s'ajouter la contribution du GPE par les fonds SGC.

- un appui à l'émergence du Groupe de travail technique des 3 ministères (GTT mixte) qui assure les travaux techniques préparatifs des revues annuelles,

- Une consolidation de l'assise de la PNPSE, sous le lead des Ministres et Secrétaire Généraux de l'éducation, dans sa mission de pilotage participatif du secteur du préscolaire à l'éducation fondamentale et de l'enseignement technique avec la formation professionnelle jusqu'à l'enseignement supérieur. En effet, la disponibilité des financements conjoints pour les revues sectorielles de 2024 a permis le maintien de la mobilisation des acteurs à poursuivre l'exercice de redevabilité, avec une adaptabilité au contexte sous le lead technique du secrétariat exécutif assuré par la CELCO.

2. La performance technique avérée de la CELCO-PNPSE depuis 2021 de "réalisation des Revues selon une modalité hybride" à la fois en ligne et en présentiel a encore permis d'assurer avec une efficacité de couts, une participation optimale et simultanée à l'échelle nationale, incluant les acteurs éducatifs représentant l'ensemble de 23 Régions.

3. La mobilisation du Comité de Pilotage sectoriel (réunissant les trois ministres et leurs Secrétaires Généraux, le Coordonnateur de la CELCO, un noyau de Partenaire Technique et Financier (Agence de coordination, Agent partenaire, Principaux PTF...) reste déterminante pour le portage institutionnel garantissant la bonne réalisation de la revue sectorielle.

## Récits d'impact

Parmi les impacts de la continuité en 2024 de la tenue de la revue sectorielle annuelle sont :

- L'institutionnalisation de la vidéo de présentation de la méthodologie de la Revue sectorielle de l'année en cours. Cette vidéo est présentée en introduction et illustre les différents travaux et consultations des acteurs qui ont abouti aux rapports sectoriels consolidés.

- L'utilisation de logiciel libre de collecte et d'analyse de données (tel que Kobo Toolbox), une appropriation progressive jusqu'aux Régions avec la coordination et consolidation par la CELCO.

Par ailleurs, DES CHANGEMENTS TRANSFORMATIONNELS OBTENUS EN 2024 A TRAVERS CETTE MOBILISATION DES ACTIONS ET DE FINANCEMENTS COORDONNÉS:

Malgré un contexte institutionnel relativement instable en 2024, la mobilisation des actions et des financements coordonnées pour la 2<sup>e</sup> année sur les 4 prévues de 2023 à 2026, a permis de poursuivre des premiers changements transformationnels pour le système éducatif suivants :

- le développement participatif, avec 3 Agents Partenaires (UNICEF, AFD et Banque Mondiale) et les Agences de coordination conjointes (USAID et UNESCO), de la planification opérationnelle du Pacte de Partenariat pour la transformation du système, surtout pour relever la qualité de l'apprentissage fondamental, malgré un démarrage confus du processus.
- la consolidation de la plateforme nationale PNPSE en tant qu'instance incontournable de consultation pour le pilotage du secteur éducation ;
- institutionnalisation au fil des ans des Revues sectorielles d'envergure nationale, sous le lead des 3 ministres notamment dans le portage de la communication verbale y afférente au niveau du gouvernement et spécifiquement une progression de l'exercice de redevabilité par les autorités nationales.

## Résultats concrets et produits du savoir

#	Nom de fichier	Type de document	Description
1	Booklet revue sectorielle 2024.pdf.pdf		Présentation du résumé de la Revue
2	Methodologie de la Revue 2024 du PSE 2018-2023 Low definition.mp4.crdownload		Video illustrative de la méthodologie de la Revue sectorielle
2	20.02.25_Aide-mémoire 2024_V4_pour validation par 3 SG des ministères.doc		Aide-Mémoire de la Revue de suivi du PSE 2018-2023_version à valider par présidence PNPSE
2	20.02.25_Rapport de suivi de performance sectorielle et bilan mise en oeuvre du PSE 2018-2024.docx		Rapport de suivi des performances sectorielles et bilan du PSE 2018-2023
2	Photos Revue sectorielle 19-20 décembre 2024.zip		Photos de la Revue sectorielle décembre 2024

The documents listed were submitted with the progress report. If you'd like access to them, please contact the grant operations officer for your country.

## RAPPORTS FINANCIERS ET GESTION DU FINANCEMENT

### Rapport financier sur le financement du GPE

#### Taux d'absorption financière cumulée

Budget approuvé à date	Dépenses cumulées	Taux d'absorption financière cumulée	Niveau d'absorption financière
220,000	97,555.48	44.34	En Retard

Si l'absorption financière n'est pas considérée comme étant « en bonne voie », veuillez formuler une explication identifiant les principales activités qui ont été retardées et les montants non dépensés correspondants, ainsi que les raisons de ce retard et les mesures prises pour garantir que l'absorption des dépenses sera en bonne voie au cours de la prochaine période de référence.

#### NIVEAU D'ABSORPTION FINANCIERE

L'utilisation des fonds SCG d'un montant total de 220.000\$ a commencé en 2023 pour la tenue des revues sectorielles sur quatre années consécutives à Madagascar, à la suite de l'approbation par le GPE en date du 23 novembre 2022.

-L'ABSORPTION FINANCIERE CUMULEE de 44.34% EST EN RETARD par rapport au 4 années de période du projet GPE0000885 considérant le budget total approuvé de 220.000\$; Cependant l'ABSORPTION FINANCIERE CUMULEE est de 88.69% LEGEREMENT EN RETARD par rapport au budget de 110.000\$ programmable pour 2023 et 2024 même si la PNPSE n'a pu réaliser sur la période cumulée que 3 revues sectorielles sur les 4 prévues.

L'écart est dû :

- i) d'une part, le PSE est arrivé à échéance en 2024 ce qui a nécessité de faire une revue plus large de suivi des réalisations pluriannuelles du PSE sur l'ensemble de la période de mise en œuvre;
- ii) Par ailleurs, aux reports successifs des revues annuelles 2024 même si par anticipation les dates ont été partagées dès la première réunion de la PNPSE du 26 janvier 2024. En effet, l'année électorale (législatives et communales) a laissé un vide sur plusieurs mois à la présidence de la plateforme nationale de pilotage du secteur éducation ou PNPSE car les 3 ministres de l'éducation candidates aux législatives ont dû démissionner de leurs fonctions.

- UNE SOUS-UTILISATION de 44,60% a été enregistrée en 2024, en référence à une estimation de dépenses annuelles de \$55,000. En effet, la PNPSE n'a pu réaliser qu'une seule revue sectorielle conjointe au lieu des deux prévues pour chaque année (Revue d'exécution en mars et revue thématique en novembre). La Revue d'exécution qui a été réalisée en décembre a été focalisée sur le suivi exhaustif des performances du PSE 2018-2023 sur sa période de mise en œuvre qui a démarré en 2019 jusqu'en 2023.

#### \*\*\* DES MESURES A PRENDRE au cours de 2025 PROCHAINE ANNEE DE REFERENCE POUR GARANTIR UNE BONNE ABSORPTION FINANCIERE

- 1- un bilan du précédent cycle de gouvernance de la PNSE est prévu au 1er trimestre afin d'identifier les points d'amélioration pour une régularité du calendrier des Revues annuelles et pour une bonne absorption financière.
- 2- La re-mobilisation du Comité de Pilotage sectoriel (réunissant les trois ministres et leurs Secrétaires Généraux, le Coordonnateur de la CELCO, un noyau de PTF (Agence de coordination, Agent partenaire, Principaux PTF...) reste déterminante pour le portage institutionnel garantissant la bonne réalisation de la revue sectorielle.
- 3- L'UNICEF sur les fonds SCG du GPE000885, pour chacune des revues poursuivra le transfert des fonds d'avance à la CELCO pour le compte de la PNPSE, selon les procédures HACT (Harmonized Approach to Cash Transfers). L'avance de financement de l'activité de la revue est alignée sur la base d'une requête de financement se référant à la requête globale au GPE pour laquelle Madagascar, par le biais de l'UNICEF en tant qu'Agent Partenaire, a reçu une approbation le 22 novembre 2022.

#### Analyse des écarts budgétaires pour la période de référence en cours Indiquez ci-dessous :

**Budget total approuvé pour la période de référence en cours**

55,000

**Total des dépenses pour la période de référence en cours**

30,468.59

#### Explication de la sous-utilisation ou du dépassement des dépenses de plus de 10 %.

#### Management Performance

##### Level of management performance

Satisfaisant (S)

##### Detailed Description

PERFORMANCE DE GESTION FINANCIERE PAR HACT

La performance de gestion des DCT-Direct Cash Transfert par la CELCO est bonne par rapport aux procédures de requête et de rapportage et également de conformité des dépenses. Le taux d'absorption est

de 100 % pour la revue d'exécution sur un cash transfert de 25 468.59\$. L'anticipation a permis à la CELCO de disposer des ressources financières à moins de deux mois avant l'atelier de revue initialement prévu en octobre, ce qui a contribué dès le mois d'aout à l'effective mobilisation des acteurs des 23 Régions dans les travaux préparatifs de collecte et analyse des données par leur connectivité et regroupement sur place.

Le délai de rapportage a été retardé à 5 mois pour des raisons présentées auparavant, excédant ainsi la meilleure performance de rapportage de moins de 3 mois du décaissement.

L'UNICEF est en interaction continue avec la CELCO pour l'amélioration des requêtes et rapports dans une logique de gestion axée sur les résultats de renforcement du pilotage sectoriel. Les discussions successives ont été orientées vers une rédaction basée sur des indicateurs SMART de coordination de la PNPSE et de suivi de la planification du système éducation.

## PERFORMANCE DE GESTION

La performance de gestion par la PNPSE-CELCO du processus des revues annuelles est globalement renforcée et stabilisée dans cette 5è année d'exercice de pilotage des revues sectorielles, grâce à la stabilisation des outils des revues, de la maîtrise du format hybride pour l'efficience des ateliers nationaux, et de la diversité des acteurs de l'éducation ainsi que la maîtrise des coûts standards.

La continuité du portage politique et stratégique de la revue sectorielle annuelle est à renforcer dans une logique de continuité institutionnelle des orientations éducatives.

1. Les actions engagées conduisent vers une maîtrise progressives du processus de gestion des revues sectorielles pour le partage des responsabilités, notamment :

- Par la PNPSE qui est l'instance de concertation et/ou consultation des orientations, des objectifs et du périmètre des revues sectorielles qui restent sa principale mission. Sur l'année 2024, la PNPSE a tenu 5 réunions en "Assemblée restreinte" en plus de deux Assemblées Générales dont une revue sectorielle, sans compter les travaux spécifiques dans le cadre de préparation des revues et/ou du nouveau Programme pour la transformation de l'apprentissage fondamental.
- Par l'agence de coordination conjointement avec la CELCO-Secretariat exécutif de la PNPSE, qui se chargent de la coordination de la réalisation administrative- technique et logistique des revues. La maîtrise des délais administratifs est progressivement acquise au niveau de la CELCO par un suivi rapproché des validations déterminantes.
- Par le Comité de pilotage sectoriel (réunissant les 3 Ministres et Secrétaires Généraux, l'Agence de coordination, l'Agent Partenaire et des Représentants des PTF avec la CELCO) officialisé par la communication verbale au gouvernement, la tenue et le périmètre des revues sectorielles. Meme si le portage politique et stratégique de la revue sectorielle annuelle est à renforcer dans une logique de continuité institutionnelle des orientations éducatives.

2. La performance technique et maîtrise progressive du "format hybride des revues en Assemblée Générale PNPSE" favorise l'inclusivité en permettant la participation en moyenne d'environ cinq cents participants en présentiel aussi bien à Antananarivo que dans les 23 Régions.

Le format hybride à la fois en présentiel et en ligne de l'Assemblée Générale a été éprouvé depuis 2021 (2 revues sectorielles de 2021, Forum de l'éducation et revue d'exécution en 2022, revues sectorielles de 2023 et 2024)

## Révisions du financement

Au cours de cette période, y a-t-il eu des révisions du financement autres que celles soumises au Conseil d'administration ou au Secrétariat du GPE pour approbation ?

Non

Quelle est la probabilité que l'agent partenaire soumette une demande de révision au Secrétariat dans les 12 prochains mois pour approbation ?

## Annexe

### Annexe 1 : LISTE D'ACRONYMES

Acronyme

Description

CELCO	Cellule de coordination (Secretariat exécutif de la PNPSE)
PNPSE	Plateforme Nationale de Pilotage du Secteur Education
FCE	Fonds commun de l'éducation
CDMT	Cadre des dépenses à moyens termes
MSFE	Modèle de simulation financière de l'éducation
PITAF	Programme Intégrée pour la Transformation de l'Apprentissage Fondamental
GTT mixte	Groupe de Travail Technique mixte
LOSEM	Loi d'orientation du système éducatif à Madagascar
SCG	System Capacity Grant
PSE	Plan Sectoriel de l'Education
PTF	Partenaire Technique et Financier
MEN	Ministère de l'Education Nationale
METFP	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MESUPRES	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

1 Très Insatisfaisant – Des insuffisances majeures dans la gestion de la performance du financement compromettent la capacité à fournir en temps voulu et de manière fiable les informations nécessaires à la gestion et au suivi de la mise en œuvre du projet, et une solution est peu probable. Insatisfaisant – Des insuffisances significatives dans la gestion de la performance du financement compromettent la capacité à fournir en temps voulu et de manière fiable les informations nécessaires à la gestion et au suivi de la mise en œuvre du projet, et une solution est incertaine. Moyennement Insatisfaisant – Des insuffisances modérées dans la gestion de la performance du financement compromettent la capacité à fournir en temps voulu et de manière fiable les informations nécessaires à la gestion et au suivi de la mise en œuvre du projet, mais une solution est probable. Moyennement Satisfaisant – Des insuffisances modérées dans la gestion de la performance du financement existent mais compromettent pas la capacité à fournir en temps voulu et de manière fiable les informations nécessaires à la gestion et au suivi de la mise en œuvre du projet. Satisfaisant – Des insuffisances mineures dans la gestion de la performance du financement existent mais ne compromettent pas la capacité à fournir en temps voulu et de manière fiable les informations nécessaires à la gestion et au suivi de la mise en œuvre du projet. Très Satisfaisant – Le système de gestion de la performance des financements fournit de manière efficace et fiable les informations nécessaires à la gestion et au suivi de la mise en œuvre du projet. Des contrôles internes appropriés sont en place et fonctionnent efficacement.

2 Très insatisfaisant —Le guichet présente des défaillances ou retards majeurs qui limitent ou compromettent la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs et il est peu probable que les problèmes seront réglés. Insatisfaisant —Le guichet présente des défaillances ou des retards significatifs qui limitent ou compromettent la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs et il n'est pas certain que les problèmes seront réglés. Moyennement insatisfaisant —Le guichet présente des défaillances ou des retards modérés qui limitent ou compromettent la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs, mais il est probable que les problèmes seront réglés. Moyennement satisfaisant —Le guichet devrait atteindre la plupart de ses principaux objectifs moyennant des défaillances modérées. Satisfaisant —Le guichet devrait atteindre la quasi-totalité de ses principaux objectifs de façon efficace moyennant quelques défaillances ou retards mineurs. Très satisfaisant —Le guichet devrait atteindre ou dépasser ses principaux objectifs sans défaillances ni retards significatifs.

3 tooltip